

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 4 décembre 2017
Séance du 27 novembre 2017

1 Motion de soutien au projet « Roissy-Creil-Picardie »

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, Mmes FAZAL, MEHADJI, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

| | | |
|----------------|-------------|---------------|
| Mme JAJAN | Pouvoir à : | M. BOUADDI |
| Mme DUHIN | Pouvoir à : | Mme CAPON |
| M. ATAKAYA | Pouvoir à : | M. CABARET |
| M. LELONG | Pouvoir à : | Mme CARLIER |
| Mme SAVAS | Pouvoir à : | Mme LEHNER |
| Mme SOKOLONSKI | Pouvoir à : | M. BOULHAMANE |
| M. FACCHINI | Pouvoir à : | M. SERTAIN |

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

| | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés : | 0 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

« Roissy-Creil-Picardie » est un projet de maillage du réseau ferroviaire devant permettre la mise en place de services TGV au départ d'Amiens et de services TER cadencés depuis Compiègne, Creil, Beauvais et Amiens vers Roissy-Charles de Gaulle. Ces services TER constitueront une solution de transport incontournable, et une véritable alternative à la voiture individuelle, pour les nombreux actifs picards et franciliens venant travailler sur le pôle d'emplois de Roissy.

Outre le fait d'améliorer les déplacements quotidiens vers la plateforme de Roissy et l'accès au réseau à grande vitesse pour le sud des Hauts de France et le nord du Val d'Oise, la réalisation de cette ligne nouvelle est aussi l'opportunité de proposer un nouvel accès à l'Île de France alors que l'accès à Paris-Gare du Nord est totalement saturé aux heures de pointe. Du point de vue économique, développer l'intermodalité air-fer en gare de Roissy Charles de Gaulle 2 est un moyen de renforcer significativement l'attractivité de ce pôle ferroviaire.

Face à ces enjeux d'envergure, et au regard d'un niveau d'investissement plus mesuré que la plupart des projets d'infrastructures ferroviaires, la nécessité de réaliser ce projet s'est récemment traduite par la signature d'un protocole relatif au financement de l'infrastructure nouvelle entre les partenaires suivants : Etat, Région Hauts de France, Départements de l'Oise et de la Somme, communautés d'agglomérations et de communes de Compiègne, Chantilly, Senlis, Beauvais, Liencourt, Amiens, Pont Sainte Maxence, Clermont de l'Oise, Creil, mais également SNCF Réseau.

maintenant !

Chacune de ces entités s'est ainsi engagée sur une participation financière à la réalisation du projet, dans les conditions décrites ci-dessous, et pour un coût global de 344,9 M€.

| Nombre de déplacements | Scénario de projet 2020 | | | Scénario de projet 2030 | | | Scénario de projet 2050 | | |
|------------------------|-------------------------|-----------------|-------|-------------------------|-----------------|--------|-------------------------|-----------------|--------|
| | Courte distance | Longue distance | TOTAL | Courte distance | Longue distance | TOTAL | Courte distance | Longue distance | TOTAL |
| Trafic / jour | 5 251 | 2 856 | 8 109 | 10 348 | 3 337 | 13 685 | 14 632 | 4 121 | 18 753 |
| Trafic / an (millions) | 1,428 | 1,043 | 2,471 | 2,815 | 1,218 | 4,033 | 3,980 | 1,504 | 5,484 |

Ayant pris la mesure des enjeux liés aux Assises de la Mobilité voulues par le Gouvernement, l'ensemble des collectivités associées à ce protocole et notamment les trois agglomérations regroupées au sein du pôle métropolitain de l'Oise que sont Beauvais, Compiègne et Creil, tiennent à souligner à quel point le projet « Roissy-Creil-Picardie » est en adéquation totale avec les déclarations du Premier Ministre, visant à donner la priorité à la mobilité quotidienne dans les investissements en matière de transport.

Ce projet, fortement espéré et attendu par la population, va en effet bien au-delà de la question d'un raccordement au réseau TGV et doit avant tout être considéré comme une réponse aux problèmes de déplacements que rencontrent chaque jour des milliers d'actifs pour se rendre à Roissy et en région parisienne. Plus qu'une nouvelle infrastructure, « Roissy-Creil-Picardie » est par essence un service essentiel au quotidien, trouvant toute sa place au cœur du système de mobilité liant les Hauts de France à l'Île de France.

RFF avait ainsi, dans ses études préalables, estimé que ce nouveau barreau ferroviaire permettrait d'assurer 8 000 voyages/jour et 2,5 millions de voyages/an dès l'ouverture de la ligne, dont 60% pour des courtes distances (train du quotidien), et jusqu'à 4 millions de voyages/an (13 700 par jour) dont ¼ en courte distance en 2030.

A ce titre, plusieurs projets de pôles d'échanges multimodaux dans des gares drainant chaque jour des milliers de voyageurs et sous-dimensionnées depuis de nombreuses années, à l'image de Creil et Compiègne, sont d'ailleurs directement liés au projet « Roissy-Creil-Picardie ».

La réalisation de cette infrastructure de 7 kilomètres de voie nouvelle aura donc un retentissement direct sur la mobilité quotidienne des nombreux pendulaires allant à Roissy et pourrait avoir un effet accélérateur pour apaiser le quotidien très contraint des nombreux autres habitants de rendant quotidiennement à Paris.

En outre, le calendrier de réalisation du projet « Roissy-Creil-Picardie » est à mettre en parallèle de la tenue des Jeux Olympiques de 2024 à Paris. En effet, cette liaison nouvelle prévue pour être finalisée en 2024 facilitera considérablement les flux au Nord de Paris et l'accessibilité à Roissy, étant entendu que l'Oise devrait accueillir plusieurs délégations sportives, comme ce fut le cas lors de précédents événements sportifs de grande envergure. Les villes de Beauvais, Compiègne, Creil, Nogent-sur-Oise, Noyon, Chantilly ou encore Senlis devraient en effet être plébiscitées pour constituer des centres d'entraînement à proximité de Paris pour les épreuves de football, d'athlétisme, d'équitation, de natation ou encore d'aviron.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 septembre 2017,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 27 novembre 2017,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver cette motion et son contenu, soulignant particulièrement l'apport en termes de service que constitue « Roissy-Creil-Picardie », et son utilité dépassant la seule logique d'équipement en infrastructures.

Article 2 : d'adresser cette motion à monsieur le Premier Ministre, afin que l'engagement de l'État puisse être réaffirmé et ne pas faire l'objet d'un ajournement pénalisant pour la mobilité quotidienne de nombreux actifs et se trouver à l'heure pour le rendez-vous des jeux olympiques.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **05 DEC. 2017**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 07/12/17
et publication ou notification le 07/12/17
affiché le 05/12/17
CREIL, le 07/12/2017

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT

Envoyé en préfecture le 07/12/2017

Reçu en préfecture le 07/12/2017

Affiché le 05/12/2017

 SLO

ID : 060-216001743-20171204-DLRG171204001-DE

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Handwritten signature or scribble]